

# Des gendarmes tués à Sébastopol (1855). Retour sur une scène de Crimée

Lieutenant-colonel Édouard Ebel et commandant Laurent López

*Docteurs en histoire, Service historique de la Défense,  
Département de la recherche, des études et de l'enseignement, bureau Gendarmerie*

« Il était nécessaire de rappeler à la gendarmerie ces hauts faits et de lui prouver que, si elle est souvent à la peine, le Gouvernement de la République sait apprécier ses services en la mettant également à l'honneur ». Lorsque, au début de juillet 1913, le *Journal de la Gendarmerie de France* présente avec emphase les batailles qui seront inscrites sur le drapeau remis une semaine plus tard à la gendarmerie par le chef de l'État, il signale la reconnaissance de la République à une institution pourtant instituée par la Monarchie au début de l'année 1791 ; la revue signale cette reconnaissance, ou veut y croire en tout cas, en l'interprétant comme telle. Quelques mois plus tard, en novembre, l'inscription « SÉBASTOPOL<sup>(1)</sup> » est la quatrième et, alors, la dernière sur l'emblème accordé ; notons qu'aucune date n'est alors juxtaposée à ce nom de lieu sur une étoffe qui fait claquer au vent au début du XX<sup>e</sup> siècle une mémoire créatrice de tradition et porteuse de valeurs, agrégative d'un imaginaire manifestant un univers de représentations fondatrices d'une identité professionnelle. Mais un symbole dont il n'est pas certain, non plus, qu'il fasse sens pour la majorité des gendarmes en dépit des accents fiers et martiaux du *Journal de la Gendarmerie* en 1913.

<sup>(1)</sup> L'année de la bataille, 1855, ne paraît pas avoir été inscrite alors. La question demeure de déterminer précisément quand les années de ces quatre batailles furent inscrites.

Le paradoxe de voir le régime républicain saluer indirectement le souvenir d'un Second Empire par ailleurs honni ne soulève pas de réserve notable. Faut-il y déceler un des indices d'un contexte relativement unanimiste où la gendarmerie multiplie depuis quelques mois les exercices de mobilisation pour faire face aux menaces de guerre ? Répétant la loi du 17 avril 1798 et le décret du 1<sup>er</sup> mars 1854, le décret organique du 20 mai 1903 affirme dès son premier article que « la gendarmerie est une force instituée pour veiller à la sûreté publique et pour assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois ». Et même si ensuite son caractère militaire est souligné, on perçoit ce que l'attribution d'un drapeau au même titre qu'un régiment combattant peut avoir de problématique, et encore plus quand il est remis à une institution qui, disséminée sur l'ensemble du territoire, ne coïncide pas avec une garnison. En effet, alors qu'il n'existe pas de drapeau pour l'infanterie ou la cavalerie, la gendarmerie s'en voit pourtant attribué un en 1913, trente-trois ans d'ailleurs après une de ses subdivisions, la garde républicaine. Alors que n'existe pas encore de direction autonome de la gendarmerie se pose aussi la question de savoir qui sera dépositaire du symbole ; le choix de la légion de Paris tranche l'épineux débat, même si les arguments confortant cette décision ne valent que par le poids de l'autorité qui les énonce.

**« L'Empire, c'est la paix ! »  
Le siège de Sébastopol  
et la participation des gendarmes  
en tant que prévôté**

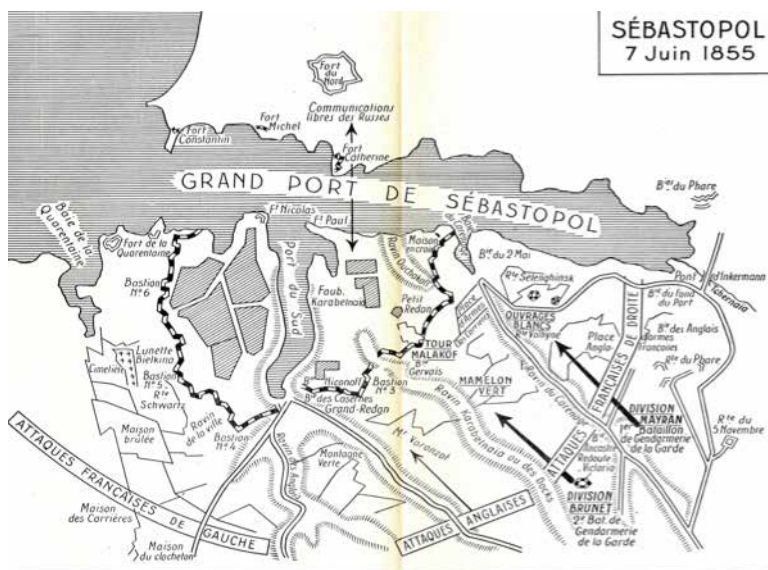
En dépit de cette déclamation de Louis-Napoléon Bonaparte à Bordeaux à l'automne 1851 alors qu'il est encore président de la Deuxième République, la France et le Royaume-Uni déclarent la guerre à la Russie au début du printemps 1854. Pourquoi cet accès de bellicisme ? Cette dernière refuse, en effet, de se retirer de la Moldavie et la Valachie, qu'elle occupe au nom de la protection de la population orthodoxe de ces régions, prises à l'Empire ottoman. Un motif religieux anime réciproquement l'auteur du coup d'État de décembre 1851. En effet, en Palestine, les lieux saints gardés par les Ottomans sont l'objet de disputes de plus en plus violentes entre chrétiens – catholiques, d'une part, et orthodoxes, d'autre part. Les catholiques français, qui revendiquent des droits sur l'administration des lieux saints, craignent de se voir évincés de Palestine alors que les Ottomans s'inquiètent d'un nombre croissant de pèlerins orthodoxes, voyageant plus facilement grâce au chemin de fer et à la marine à vapeur. Troisième motif et, en fait, celui qui se dissimule véritablement derrière cette conjoncture opportune : un « Napoléon-le-Petit » – pour reprendre l'assassinie formule de Victor Hugo à la suite du coup d'État – qui souhaite

reprendre à son compte la geste impériale de son auguste oncle et plaçant ainsi son règne dans une continuité dynastique autant qu'historique. L'Europe demeure encore modelée par la paix de Vienne en 1815 et Napoléon III trouve en Crimée un prétexte pour changer la donne et faire oublier un traité qui scella l'échec final du Premier Empire.

Appuyant les troupes du sultan Abdülmeçit I<sup>er</sup>, un corps expéditionnaire, auquel s'est joint le royaume de Sardaigne et quelques-uns de ses gendarmes, part donc pour la Crimée. Le nouvel empereur Napoléon III craint un expansionnisme continental russe qui ferait de l'Empire ottoman son vassal et bouleverserait ainsi l'équilibre géopolitique européen à son détriment. La guerre entre Ottomans et Russes s'est déclarée depuis l'automne 1853. Bien que Nicolas I<sup>er</sup> ait quitté les Balkans durant l'été 1854, Napoléon III et lord Palmerston, Premier ministre britannique, décident d'attaquer la base navale de Sébastopol qui abrite la flotte russe en mer Noire afin d'affaiblir les capacités militaires du tsar, moins pour l'heure qu'en prévision de l'avenir. Le port de Sébastopol est protégé par des tranchées et des bastions et, malgré la victoire des alliés à l'Alma en septembre, un long siège débute en octobre 1854. À terre, les assiégeants font face à 571 pièces d'artillerie abritées par des fortifications ; les navires dans la baie apportent leur puissance de feu aux défenseurs alors que



Carte de la guerre de Crimée et des forces en présence.  
Source : Wikipédia. © By Flappiefh - Own work, CC BY-SA 4.0, <https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=52171297>



Carte du port de Sébastopol.  
Source : R. Coulin (colonel), Historique et traditions de la gendarmerie nationale, s. l., EOGN, 1954, p. 149.

L'accès au port a été rendu impossible aux marines française et britannique par des embarcations russes sabordées.

La gendarmerie française est d'abord envoyée en Crimée au titre de ses missions de prévôté, réaffirmées par le récent décret du 1er mars 1854. Celles-ci couvrent l'ensemble des infractions relevant de la police judiciaire militaire ; les gendarmes doivent aussi veiller à la protection des habitants du pays contre les exactions des soldats français. Dans cette façon de livrer bataille qui emprunte encore à l'Ancien Régime, les gendarmes contrôlent aussi tous les civils vivant de la guerre dans le sillage des armées : vivandières, lavandières, chiffonniers... Ils doivent aussi, autant que faire se peut, éloigner les prostituées des campements. Une bonne partie de leur activité répressive concerne des vols comme le souligne le tableau ci-dessous :

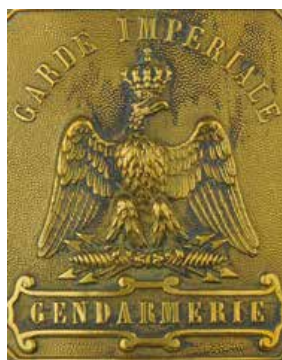
Nature des procès-verbaux	Nombre d'affaires traitées
Suicides	3 (6,82 %)
Absences illégales	3 (6,82 %)
Désertions (et tentatives)	4 (9,09 %)
Évasions	3 (6,82 %)
Défaut de papiers	1 (2,27 %)
Escroqueries	2 (4,54 %)
Infractions, police économique	2 (4,54 %)
Voies de fait	6 (13,63 %)
Recherche d'un condamné à mort évadé	1 (2,27 %)
Vols	19 (43,18 %)
TOTAL	44 (100 %)

Activité des gendarmes prévôtiaux en Crimée (avril-novembre 1855).

Les gendarmes recherchent également les déserteurs, dont le nombre croît au fur et à mesure que dure le siège, avec des combats marqués par la rigueur du froid, l'usage d'une artillerie puissante pour défendre des troupes abritées dans des tranchées ou des bastions. Mais le commandant de la place de Constantinople déplore l'insuffisance de ces militaires chargés de la police aux armées : « J'ai bien peu de gendarmes : six à cheval et six à pied [...]. Il m'en faudrait au moins une vingtaine à cheval pour faire des patrouilles au loin [...]. J'ai l'honneur de vous demander cinquante gendarmes à pied de la garde impériale [...]. L'uniforme du gendarme fait toujours forte impression sur l'esprit du soldat. Je pense donc, par ce moyen, arrêter ce commerce d'effets qui ruine la discipline et démoralise le soldat et empêcher aussi, la maraude dans les vignes ».

### Les faits d'arme des gendarmes durant la guerre d'Orient : la prévôté se mue en force combattante

Pourtant, à la fin de l'hiver 1855, la gendarmerie est appelée à jouer aussi un rôle combattant sur le front. Le *Journal de la Gendarmerie de France* salue ainsi le départ des « deux bataillons de guerre du régiment de gendarmerie de la garde impériale [...]. Le départ de cette troupe magnifique s'est effectué en deux colonnes, et par deux trains [...]. Elle [...] trouvera, en arrivant à Marseille, des bâtiments prêts à les transporter près du théâtre de la guerre. Ces deux bataillons, composés chacun de six compagnies [...] de 125 hommes présentent une force de 1 500 gendarmes, tous beaux hommes, de haute taille, bien constitués, aguerris, ayant presque tous fait la campagne d'Afrique ». Le ton contraste singulièrement avec les réticences exprimées dans la même revue six ans auparavant par son fondateur, le chef d'escadron à la retraite Cochet de Savigny, qui prévenait que « la gendarmerie est excellente dans sa spécialité, qui est le maintien de l'ordre, la recherche et l'arrestation des coupables, l'exécution des mandats judiciaires. Elle n'offrirait pas les mêmes avantages comme troupe de guerre ». Malgré des réserves qui mettent en avant l'âge des gendarmes, une vie de famille ayant dénérvé l'ardeur militaire, le coût budgétaires plus élevé des gendarmes par rapport aux troupes de ligne, le 9 avril, les



*Mannequin portant l'uniforme d'un garde impérial au début du Second Empire et un attribut symbolique ornant son baudrier. Crédits : Musée de la gendarmerie.*

1 500 gendarmes commandés par le lieutenant-colonel Jolly quittent Paris pour Marseille. Quand ceux-ci débarquent à Constantinople, le général commandant la place envisage pourtant de réexpédier cette « troupe d'élite, spéciale » à Paris où il estime qu'elle serait plus utile... Quoiqu'il en soit, ils y étaient, ils y restèrent et s'y battirent pour plagier la formule que le général Mac-Mahon allait prononcer ensuite, après la prise de la redoute de Malakoff.

Les gendarmes sont donc engagés début juin, au soir du 7. Leur mission est de s'emparer des fortins protégeant Sébastopol afin de préparer l'assaut final de la ville proprement dite. Écoutons le chef d'escadron Baudinet, commandant le 1<sup>er</sup> bataillon et ensuite cité à l'ordre de l'armée, relatant le combat de ses hommes : « Je reçus l'ordre de rallier mon bataillon et de rester [...] pour former réserve afin de soutenir au besoin les hommes de tous les corps, qui dans une ardeur et un élan indicibles s'étaient laissés entraîner jusqu'au plus près du pont qu'ils voulurent franchir pour attaquer la redoute qui se trouve au-dessus et couvre le port de la ville ». L'officier promet de défendre la position qui lui est confiée « jusqu'à la dernière extrémité ». Les gendarmes sont exposés aux feux croisés des Russes mais tiennent jusqu'à leur relève, le 9 juin.

Au total, plus de 5 500 soldats français meurent lors des assauts des 7 et 8 juin. Les deux bataillons de gendarmerie reprennent le service de tranchée jusqu'au 17 août lorsque l'ordre leur est donné de revenir à Constantinople. Des détachements

restent pour assurer un service prévôtal jusqu'à la fin du conflit puis un retour progressif en France se déroule en novembre et décembre 1855 et, le 29 décembre, la gendarmerie participe à l'entrée triomphale de la garde impériale à Paris. Le 13 février, l'empereur qui passe en revue ces vétérans de la campagne d'Orient remet une croix d'officier de la légion d'honneur, huit de chevalier et vingt-sept médailles militaires.

Quant aux pertes, elles varient selon les sources. Si le *Livre d'or de la gendarmerie* recense vingt gendarmes tués alors, en 1856, un autre document comptabilise un officier tué, trois officiers morts de maladie, vingt-quatre gendarmes abattus ou victimes

de maladie. En 1914, le capitaine Burat et le lieutenant Durieux, dans leur ouvrage consacré à l'histoire du drapeau de la gendarmerie et ses batailles, évoquent un officier tué – le capitaine Guard –, six officiers blessés et cent trente-six sous-officiers ou gendarmes tués ou blessés. À ce bilan direct, qui souligne la violence de l'engagement auquel prirent part les gendarmes, il faut ajouter la mortalité postérieure provoquée par une épidémie de choléra, qui suscite plus de morts encore avec une trentaine de décès au sein de la prévôté.

## La mémoire de Sébastopol durant la Troisième République et la valorisation de l'héroïsme militaire

Quand la gendarmerie se voit remettre son emblème en 1913, la garde républicaine possède déjà le sien depuis le 14 juillet 1880<sup>(2)</sup>. Rappelons que celui-ci est remis en même temps qu'aux régiments l'ayant perdu lors de la guerre de 1870 et qui avaient ensuite retrouvé hâtivement un drapeau pour les régiments à pied et un étendard pour les régiments montés. La République entend donc donner la plus grande solennité à cette première célébration officielle de la fête nationale, moment de célébration de l'armée et du régime récemment installé, dont les histoires s'entremêlent ainsi. La République donnant par la main du président ses emblèmes aux troupes représente aussi discrètement le symbole d'armes devant céder leur force face à l'autorité de la toge...

<sup>(2)</sup> Lire dans ce numéro l'article que lui consacre Éric Dagnicourt.

Le Journal de la Gendarmerie annonce l'attribution de son drapeau à la gendarmerie en juillet 1913. Source : Site Gallica, Bibliothèque nationale de France.

## AU DRAPEAU!

Le Ministre de la Guerre vient de décider de donner un drapeau à la Gendarmerie. Il lui sera remis le 14 juillet prochain. Ce corps qui compte plus de 27.000 hommes est le plus ancien de l'armée. Dispersé, il est vrai, par petits groupes sur tout le territoire, il assure la sécurité intérieure du pays et cette dispersion est la raison même de l'oubli que le Minsitre de la Guerre veut réparer aujourd'hui.

En l'occurrence, plutôt la redingote. Mais il faut attendre 1899 pour que quatre batailles (Dantzig, 1807 ; Friedland, 1807 ; Alcolea, 1808 ; Burgos, 1812<sup>(3)</sup>) soient inscrites au drapeau du corps de la Garde ; quatre batailles exaltant les faits d'arme du Premier Empire et associant *de facto* étroitement la légion à la personne de Napoléon I<sup>er</sup> et sa geste conquérante.

Trente-trois ans plus tard, la gendarmerie se voit également attribuer son emblème lors de la fête nationale. Le *Journal de la gendarmerie de France* fait alors un récit épique, qui se veut exact, des quatre batailles alors inscrites, en soulignant qu'« il n'est pas possible, en effet, de se fier à ce qui a été raconté de droite et de gauche ». Précisément, que peut-on lire *de droite et de gauche* dans la presse corporative des militaires au sujet de la bataille de Sébastopol ? On constate d'abord que la question de l'attribution d'un drapeau à la gendarmerie ressurgit de loin en loin depuis les années 1880 et avec une acuité bien moindre que les thèmes de la « paperasse » inhérente aux procédures judiciaires, des désagrèments liés aux réquisitions pour le maintien de l'ordre ou aux commissions rogatoires, thèmes aussi de la lourdeur des tâches militaires liées au recrutement et à la conscription ou des contraintes imposées par les revues, par exemple. En 1899, quand sont inscrites les quatre batailles sur le drapeau de la garde, des voix s'élèvent pour s'étonner de l'absence d'un emblème pour la gendarmerie... En 1901, la question réapparaît timidement à l'occasion de la venue du tsar en France et des noms sont proposés : Marengo, Villa-Diego, les campagnes d'Orient et la conquête de

Madagascar, mais aussi Sébastopol... Ce qui n'était sans doute pas diplomatiquement habile lors de ce voyage officiel du souverain russe destiné à préparer un rapprochement militaire contre le Reich wilhelminien. La rumeur de l'attribution d'un drapeau lors d'une prochaine cérémonie est même propagée...

Pour le cas spécifique de Sébastopol, le *Moniteur de la Gendarmerie* se félicite de la nomination

Le drapeau à la gendarmerie attribué le 14-Juillet 1913 tel qu'illustré par le Petit Journal. Source : Site Gallica, Bibliothèque nationale de France.



(3) Même incertitude pour la date d'inscription des années aux côtés de ces batailles sur l'emblème de la garde que pour celui de la gendarmerie.

au généralat du colonel Répécaud, blessé à Sébastopol comme combattant du 1<sup>er</sup> régiment de la garde. L'insistance sur sa valeur militaire est explicitement développée pour montrer qu'un officier de gendarmerie fait un général d'un mérite au moins égal à un militaire venu des troupes de ligne. Mais, hormis ce cas ou celui du général Lambert qui revient à la vie civile en 1890, le souvenir de la bataille peut principalement se lire dans les revues nécrologiques des participants à la guerre d'Orient, qu'ils fussent alors gendarmes ou non, comme le général Pelletier, chef de troupes coloniales, ou madame Thévenot, dont l'*Écho de la Gendarmerie nationale* rappelle en 1893 qu'« elle s'était fait remarquer comme ambulancière de vocation pendant le siège de Sébastopol, et notamment aux deux assauts de Malakoff ». Quelques années auparavant, le même journal attirait l'attention sur le délabrement des tombes à Sébastopol. Dans ce souvenir qui demeure tout de même très effacé, pas de distinction d'arme entre les morts, les tombes des gendarmes et celles de leurs camarades d'autres régiments. Notices nécrologiques, tombes... La vaillance militaire valorisée inclut une dimension funèbre qui en fait tout le prix, aux yeux de ses thuriféraires.

### L'exaltation des victoires passées pour préparer les batailles à venir ?

Précisément, dresser un bilan exact des morts à Sébastopol et des conditions de leur décès demeure problématique<sup>(4)</sup>. En 1913, aucune indication officielle n'est donnée à ce sujet et le *Journal de la Gendarmerie* qui se veut pourtant le héraut de ces faits d'arme ne permet pas d'en savoir plus sur le nombre et le nom des morts alors que la description de la participation des gendarmes à la guerre de Crimée n'apporte alors que peu d'éléments factuels. La bataille est en quelque sorte exaltée pour elle-même, comme un épisode manifestant la valeur militaire des gendarmes, sans que les circonstances importent réellement. On assiste alors bien à un moment de construction mémorielle fondatrice d'une

tradition où l'histoire compte moins que la façon dont l'institution s'en saisit comme autoreprésentation. Ce sont moins les héros en tant qu'individus qui priment que l'héroïsme et le sacrifice en tant que valeurs intemporelles. Des valeurs qui transcendent les régimes politiques, ce qui permet ainsi à une bataille voulue par Napoléon III d'être légitimée comme repère identitaire par la Troisième République, un an presque jour pour jour avant le déclenchement des hostilités avec la Triplice.

Alors que la gendarmerie se voit attribuer son drapeau en juillet 1913, notons l'étrange concordance qui voit des gardiens de la paix s'approprier la *Marseillaise* en en faisant leur *Marseillaise* quelques jours auparavant, lors du congrès des amicales de la police. Ils affirment ainsi leur attachement à la République mais exaltent aussi un passé et un imaginaire guerriers de la « mort pour la patrie », mise en vers par le poète antique Horace. En 1913, on ne peut s'empêcher de penser que l'air du temps est à la guerre, comme en témoigne, par exemple, la multiplication depuis 1912 des manœuvres de mobilisation auxquelles les militaires de la gendarmerie participent activement. En août 1913, le *Journal de la Gendarmerie* déplore pourtant qu'« un ordre au nom de l'armée ou de la gendarmerie au moins » [n'ait pas été le motif pour rédiger] « une courte notice relatant le fait glorieux, de manière qu'une seule version, la bonne, l'historique, soit apprise et connue de tous les militaires de la gendarmerie qui doivent savoir par cœur où et comment s'immortalisèrent leurs aînés ».

On a vu que cet attachement ponctuel au passé militaire de l'institution contraste cependant avec des batailles qui font d'abord figure de ces « belles endormies » évoquées par le capitaine Filmotte dans sa contribution à ce numéro. Car cette question du drapeau et de ses inscriptions en dit sans doute beaucoup plus sur la gendarmerie de 1913 – et, partant, sur celle d'aujourd'hui – que sur son passé magnifié.

<sup>(4)</sup> Au sujet de la difficile comptabilité des morts, blessés et disparus, on pourra consulter la *Revue historique des armées*, « Des pertes humaines en temps de guerre – Regards croisés », n° 294, 1<sup>er</sup> trim. 2019.